

Communauté européenne et Europe de l'Ouest

Les relations qu'entretient le Canada avec les pays d'Europe de l'Ouest qui font ou non partie de la Communauté européenne ont évolué de façon positive pendant l'année malgré l'existence de certains problèmes. Les visites souvent réciproques que se sont rendues des premiers ministres et des ministres sont venues confirmer certaines initiatives et en lancer de nouvelles. En mars, le Parlement britannique a adopté la *Canada Act* sanctionnant le rapatriement de la Constitution canadienne après maintes années de discussions et de négociations. Devant l'évolution de la conjoncture économique et politique, le Canada s'est employé à revitaliser ses relations avec la France et la Grande-Bretagne. Les possibilités d'échange dans les domaines des sciences et de la technologie se sont multipliées, tout comme d'ailleurs dans les secteurs de l'activité industrielle, de l'énergie et de l'environnement. Des foires commerciales, des missions de coopération industrielle et des rencontres organisées à l'intention des gens d'affaires ont servi à promouvoir les échanges commerciaux.

Nos relations commerciales avec l'Europe de l'Ouest ont surtout été influencées par l'instabilité du climat économique qui règne dans le monde. Par suite du fléchissement des prix des produits et d'une plus grande vulnérabilité face aux importations, les gouvernements ont eu davantage recours à des mesures d'anti-dumping et à l'imposition de droits compensateurs pour bloquer la vente des produits bon marché provenant d'un côté comme de l'autre de l'Atlantique.

La conjoncture économique et un regain de vigueur du dollar canadien face aux devises européennes ont fait que les exportations canadiennes à destination de l'Europe de l'Ouest ont diminué de plus de 15 pour cent par rapport à 1981. Les importations ont quant à elles fléchi de 12,4 pour cent dans un volume total d'échanges commerciaux de près de 16 milliards de \$. Après les États-Unis, c'est l'Europe de l'Ouest qui représente le marché extérieur le plus important des exportations canadiennes, avec 10 pour cent du volume total. En 1982, la balance commerciale s'est élevée à plus de 1,7 milliard de \$. Nos principaux débouchés demeurent la Grande-Bretagne, l'Allemagne de l'Ouest, les Pays-Bas, la Belgique et la France.

L'Europe de l'Ouest constitue un important débouché pour les produits agricoles comme le blé, de même que pour d'autres, dérivés des richesses naturelles, tels que les produits forestiers, les minerais de fer et le poisson. Pour ce qui est des produits finis comme les pièces d'automobile et d'avion, le matériel de télécommunications et de bureau et l'outillage industriel et agricole, la tendance amorcée il y a dix ans s'est maintenue, ces produits représentant maintenant 17 pour cent des ventes totales du Canada en Europe de l'Ouest.

C'est en Europe que se tiennent le plus grand nombre de foires commerciales mondiales; cette année, les ventes conclues grâce à la participation du ministère à ces manifestations dans le cadre de son Programme des missions et foires commerciales se sont élevées à quelque 500 millions de \$. Signalons en particulier les affaires importantes traitées par les fabricants de pièces d'automobile, les industries de l'électronique et des télécommunications et celles de l'imprimerie et de l'emballage. Parmi les projets spéciaux, mentionnons notamment la venue d'acheteurs européens au Canada, la présentation d'exposés sur les échanges composés par des

spécialistes canadiens dans de grands centres européens, et les services de consultation offerts aux entreprises canadiennes qui souhaitent participer à des foires où le ministère ne finance pas de kiosque national.

Au début de 1983, le ministère a parrainé un programme spécial visant à ouvrir de nouveaux marchés d'exportation en Europe de l'Ouest. Il a ainsi fait venir 24 délégués commerciaux d'Europe de l'Ouest qui ont participé à une série d'ateliers et de colloques dans des villes canadiennes et rencontré des représentants du monde des affaires intéressés aux stratégies d'expansion des exportations.

Communauté européenne (CE)

Le Comité mixte de coopération Canada-CE a pour mandat d'encourager et d'examiner les diverses activités de coopération commerciale et économique auxquelles se livrent la Communauté européenne et le Canada. Lors de la réunion du comité tenue à Bruxelles en janvier 1983, le vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures a réitéré les engagements à long terme du Canada en vertu de l'Accord cadre de coopération commerciale et économique. Le comité a approuvé pour l'année un programme de travail dans lequel l'accent devait être mis sur les possibilités de coopération accrue dans les secteurs des transports et de l'énergie. Le Symposium mondial sur l'amiante tenu à Montréal en mai 1982 et parrainé conjointement par le Canada, le Québec et la CE, est un exemple de coopération en vertu de l'accord cadre. L'amiante, la santé et la société ont été les principaux thèmes abordés à cette occasion. La signature d'un Protocole d'entente sur le recyclage du papier au début de 1983 a constitué une nouvelle manifestation de la volonté des deux parties de collaborer, aux étapes de la recherche et de la conception, à la réalisation d'un projet d'intérêt commun.

Lors des consultations semi-annuelles ordinaires, les représentants du Canada et de la CE ont discuté des diverses questions d'ordre commercial et économique portant notamment sur les industries de la chaussure et du papier journal, l'examen des droits compensateurs, les arrangements pour la fixation des prix des produits agricoles, en particulier le fromage et le blé, les pratiques des sociétés provinciales des alcools en matière de commercialisation et les démêlés des investisseurs européens au Canada avec l'Agence d'examen de l'investissement étranger (AEIE).

Lors de rencontres aux échelons supérieurs, les discussions ont porté sur les enjeux de la coopération industrielle dans divers domaines comme le fer et l'acier, le charbon, l'uranium, les produits forestiers, l'énergie, les transports, les sciences et la technologie (recherche médicale, traitement des déchets nucléaires, planification à long terme et évaluation) et la pollution atmosphérique. Pour ce qui est des secteurs offrant des possibilités de coopération pour l'avenir, mentionnons ceux de la recherche sur la fusion thermonucléaire, de la biotechnologie, du traitement automatique des langues naturelles, de la climatologie, de la qualité de l'eau et de la pollution transfrontalière.

Les tensions qui sont apparues entre le Canada et la CE ont surtout porté sur la vente des peaux de phoque et la pêche. Le 28 février 1983, un Conseil de ministres de l'Environnement de la CE adoptait une résolution interdisant pour une période de deux ans l'importation de peaux de blanchons